

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2019	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 18 décembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET (arrivée à 19h05), Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (arrivée à 19h35), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAIN
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Sylvie CHEVALLIER
Mme Monique PAUTRÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
M. Benoît HERR, pouvoir à Jean-Yves MESNY
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Mme Sylvie BLANC
M. Bruno JAN, pouvoir à Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : avenant N° 1 au contrat REVIPAC

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC, 2019

ID : 089-248900938-20191220-ENV_2019_101-DE

Objet : avenant N° 1 au contrat REVIPAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2017, n° ENV/2017/82 relative à l'adoption du barème F avec CITEO et qui autorisait également la signature d'un contrat pour la filière papiers-cartons,

Considérant le contexte actuel avec l'effondrement du marché mondial du papier-carton à recycler,

Considérant que les prix de reprise du papier-carton ont chuté en deux ans,

Considérant que notre contrat fixait un prix plancher à la tonne de reprise du papier-carton, pour le carton 5.02 A,

Considérant la proposition de l'avenant n° 1 supprimant le prix plancher de reprise des emballages papier-carton de la catégorie assimilé 5.02, ce prix ne pouvant pas être inférieur à 0 €/tonne,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 3 décembre 2019,

Vu l'exposé du vice-président,

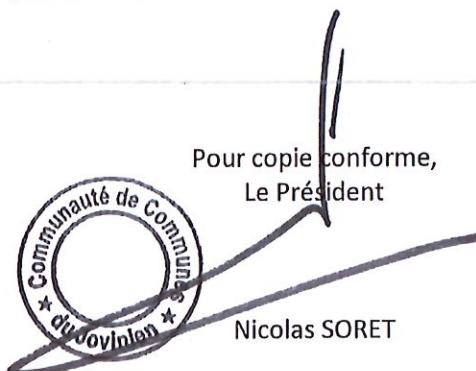
Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant N° 1 au contrat type de reprise, option filière papier-carton, catégorie 5.02,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au contrat précité ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-ENV_2019_101-DE